



A CSW Industrials Company

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 13-mars-2014

Date de révision 25-févr.-2019

Numéro de révision 3



Le fournisseur identifié ci-dessous a produit cette FDS à l'aide du modèle de FDS de l'UL. UL n'a pas testé, certifié ou approuvé la substance décrite dans cette FDS et tous les renseignements contenus dans cette FDS sont fournis par le fournisseur ou ont été reproduits à partir de sources de données réglementaires accessibles au public. UL ne fait aucune représentation ou garantie au sujet de la complétude ou de la précision des renseignements contenus dans cette FDS et rejette toute responsabilité relativement à l'utilisation de ces renseignements ou de la substance décrite dans cette FDS. La disposition, l'apparence et le format de cette FS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit NIKAL® NUCLEAR

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 135

Numéro de FS WPS-JLI-126

Synonymes JET-LUBE NIKAL® NUCLEAR

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiants, graisses et produits de décolage

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identification du fournisseur Jet-Lube of Canada, LTD.

Adresse Jet-Lube of Canada LTD  
Units 8 & 9, 1260 - 34 Avenue  
Nisku, AB, Canada  
T9E 1K7

Téléphone JLC Office 1.780.463.7441 Toll Free 1.888.771.7775

Courriel Sales@jetlubecanada.com

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Téléphone d'urgence de l'entreprise 1-800-699-6318

Numéros de téléphone d'urgence CHEMTREC: +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)  
1-800-424-9300 (NORTH AMERICA)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Sensibilisation de la peau

Catégorie 1



Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

Aspect argent Gris

État physique Pâte / Gel

Odeur Pétrole

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****Danger****Mentions de danger**

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer le cancer

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres renseignements**

Peut être nocif en cas d'ingestion Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Toxique pour les organismes aquatiques

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Non applicable.

**Mélange****Synonymes** JET-LUBE NIKAL® NUCLEAR

Chemical Name	CAS-No	Weight-%	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Graisses lubrifiantes Une combinaison complexe d'hydrocarbures avec un nombre d'atomes de carbone principalement dans la plage de C12 à C50 peut contenir des sels organiques de métaux alcalins, de métaux alcalino-terreux, etc.	74869-21-9	70-75	-	-
Nickel	7440-02-0	15-20	-	-
Graphite	7782-42-5	5-10	-	-

**4. PREMIERS SOINS****Premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés****Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial****Note aux médecins** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Agents extincteurs appropriés** Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

	l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.  
Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Chemical Name	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Nickel 7440-02-0	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.015 mg/m <sup>3</sup>	
Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> respirable particulate matter all forms except graphite fibers	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust synthetic TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction synthetic (vacated) TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust natural (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust synthetic (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf natural	IDLH: 1250 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	
Chemical Name	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Nickel 7440-02-0	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Autres directives relatives à l'exposition** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques

**État physique** Pâte / Gel



<b>Aspect</b>	argent Gris
<b>Odeur</b>	Pétrole
<b>Couleur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	7	
Point de fusion / congélation	> 232 °C	Aucun connu
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 260 °C	
Point d'éclair	> 232 °C	Cleveland Open Cup (COC)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	1.145	
Solubilité dans l'eau	Insoluble	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Not Applicable	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	
<b><u>Autres informations</u></b>		
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	
Dimension de particules	Aucun renseignement disponible	
Distribution granulométrique	Aucun renseignement disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucun connu.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (sur la base des composants).
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Données sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

**Mesures numériques de la toxicité****Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (orale)** 2,249.00 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue** Aucun renseignement disponible

**Renseignements sur les composants**

Chemical Name	LD50 Oral	LD50 Dermal	CL50 par inhalation
Graisses lubrifiantes Une combinaison complexe d'hydrocarbures avec un nombre d'atomes de carbone principalement dans la plage de C12 à C50 peut contenir des sels organiques de métaux alcalins, de métaux alcalino-terreux, etc.	= 2280 mg/kg ( Rat )		
Nickel	> 9000 mg/kg ( Rat )		> 10.2 mg/L ( Rat ) 1 h

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucun renseignement disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Contient un carcinogène connu ou suspecté.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Chemical Name	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Nickel	-	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

7440-02-0			
-----------	--	--	--

**Légende****CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Chemical Name	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Graisses lubrifiantes Une combinaison complexe d'hydrocarbures avec un nombre d'atomes de carbone principalement dans la plage de C12 à C50 peut contenir des sels organiques de métaux alcalins, de métaux alcalino-terreux, etc.	>1001 mg/l	96h LC50: > 2000 mg/L (Salmo gairdneri)	-	
Nickel	72h EC50: = 0.18 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96h EC50: 0.174 - 0.311 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96h LC50: = 1.3 mg/L (Cyprinus carpio) 96h LC50: > 100 mg/L (Brachydanio rerio) 96h LC50: = 10.4 mg/L (Cyprinus carpio)	-	48h EC50: = 1 mg/L 48h EC50: > 100 mg/L

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Bioaccumulation</b>	Il n'existe aucune donnée pour ce produit.
<b>Mobilité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la



inutilisés	réglementation environnementale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Chemical Name	California Hazardous Waste
Nickel 7440-02-0	Toxic powder Ignitable powder

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	NON RÉGLEMENTÉ
Nom officiel d'expédition	NON REGULATED
Classe de danger	N/A
<b>TMD</b>	Not regulated
<b>MEX</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>OACI</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>IATA</b>	Not regulated
Nom officiel d'expédition	NON REGULATED
<b>IMDG</b>	Not regulated
<b>RID</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>ADR</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>ADN</b>	NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)** Non applicable

**Polluants organiques persistants** Non applicable

**Exigences en matière de notification d'exportation** Non applicable

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux).
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux).
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux).
<b>ENCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>AICS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

#### Légende



**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Chemical Name	CAS-No	Weight-%	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Nickel - 7440-02-0	7440-02-0	15-20	0.1

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Oui
<b>Risque d'incendie</b>	No
<b>Risque de décompression soudaine</b>	No
<b>Danger de réaction</b>	No

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Chemical Name	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Nickel 7440-02-0		X	X	

#### **CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Chemical Name	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	RQ
Nickel 7440-02-0	100 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

This product contains the following Proposition 65 chemicals.

Chemical Name	Proposition 65 de la Californie
Nickel - 7440-02-0	carcinogen, 10/1/1989 (metallic)

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit peut contenir des substances réglementées par les règlements d'État sur le droit à l'information.

Chemical Name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Nickel	X	X	X	X	X

7440-02-0					
Graphite 7782-42-5	X	X	X		

**16. AUTRES INFORMATIONS**

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2Inflammabilité 1	<b>Instabilité</b> 0	<b>Propriétés physiques et chimiques -</b>
<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2Inflammabilité 1	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b>
	*		X

Légende Étoile des risques chroniques \* = Danger chronique pour la santé

**Préparée par** Product Stewardship  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1-800-572-6501

**Date d'émission** 13-mars-2014

**Date de révision** 25-févr.-2019

**Note de révision** Libération initiale

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**

